

ARRETE MUNICIPAL N°36/2025

Portant réglementation du stationnement
Et de la circulation sur parking du Centre Marcel Martin
Place du Forum pour la Fête Patronale

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;
Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;
Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;
Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;
Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;
Vu la Fête Patronale ;
Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du **Centre Marcel MARTIN : Place du Forum** ;
Vu qu'il incombe à l'autorité municipale d'organiser la sécurité en ville lors des manifestations importantes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking du Centre Marcel MARTIN : Place du Forum du mardi 09 septembre 2025 à 19h00 jusqu'au mardi 16 septembre 2025 à 23h00 pour **permettre l'installation et le bon déroulement de la Fête Patronale.**

ARTICLE 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur **par les services de la ville.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- M. COLANTONIO Dominique et M. GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- M. LAUER Sylvain – Responsable Services Techniques + Chef de Centre des Pompiers de Folschviller
- Mme APPEL Rita – Services Techniques
- M. VECCHIO Tony – Directeur AUDACES'S – Centre Marcel Martin - FOLSCHVILLER
- Police Municipale
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à FOLSCHVILLER, le 26 août 2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

